

être fructueuses, car elles donnent l'occasion aux ministres canadiens et à leurs homologues des États-Unis de discuter de problèmes d'intérêt réciproque. En fait, ces discussions sont utiles en soi.

Il est difficile de juger, d'après le communiqué ou la déclaration du ministre, si la solution des problèmes discutés est réellement en bonne voie. Par exemple, dans l'annexe, qui se rapporte à la position des États-Unis, on signale que pour réaliser l'équilibre des paiements internationaux, les États-Unis devraient rétablir un excédent considérable dans les comptes courants, ce qui nécessiterait des ajustements dans la structure des paiements internationaux.

Ce sont des propos fort obscurs qui pourraient donner lieu à des vives craintes si quelqu'un pouvait imaginer exactement ce qu'ils signifient; mais, évidemment, l'annexe ne révèle rien, sauf le conflit important qui existe entre la position des États-Unis et le monde en général, y compris le Canada.

La déclaration du Canada quant à son objectif à long terme qui est d'atteindre un meilleur équilibre dans l'ensemble de ses comptes courants, ce qui rendrait le Canada moins dépendant des apports nets de capitaux, n'indique rien du tout quant au progrès réalisé, s'il en est, pour concilier ces positions apparemment fort divergentes.

Il a été question apparemment du fonctionnement du régime monétaire international et, sur ce point, l'annexe demeure très obscure. Par exemple, on ne voit pas très bien si les ministres qui représentaient les deux pays sont heureux des dispositions qui ont été prises, notamment les droits de tirage spéciaux, pour assurer la stabilité, ou si on s'inquiète de ce qui pourrait bien arriver, ou si les deux ministres en question ont proposé une formule pour aborder ces problèmes.

Les représentants des États-Unis ont, semble-t-il, noté avec satisfaction le fait que le Canada a accéléré les réductions tarifaires convenues lors de la négociation Kennedy, en les appliquant immédiatement, et qu'il a libéralisé les restrictions douanières applicables aux touristes. Les États-Unis devaient certainement en exprimer de la satisfaction.

En ce qui concerne des points qui préoccupent fort les Canadiens en ce moment, il y a très peu de choses concrètes. Apparemment, le comité ministériel a étudié la situation du marché des grains et «les deux gouvernements sont convenus de coordonner leurs efforts afin de réduire les distorsions et les entraves qui gênent le commerce agricole.» Toutefois, on ne précise pas comment on va agir de concert, ni quelles mesures les deux

pays comptent prendre pour aboutir à leur objectif. Par exemple, quelle est l'attitude des deux pays à l'égard de l'allégation que l'organisme directeur de l'accord mondial sur le blé proposerait une réduction des prix du blé. Autrement dit, si l'on en juge d'après le communiqué et l'annexe, les ministres pourraient avoir fait des progrès, ou bien ils n'en ont presque pas fait. A mon avis, les Canadiens ont le droit de savoir au juste quels moyens seront employés pour donner suite à cette déclaration générale qui n'est peut-être qu'un espoir chimérique quant aux efforts que feront les deux pays pour réduire les distorsions et les entraves dans ce domaine.

On parle des pays sous-développés; on parle des échanges réciproques de certaines denrées agricoles; on parle de consultations prochaines. Mais encore là, ces propos ne veulent rien dire à moins que des arrangements aient été pris pour l'établissement du mécanisme propre à résoudre les problèmes. Rien dans le communiqué ou la déclaration du ministre ne permet aux Canadiens de juger s'il s'agit de bonnes intentions ou si, en fait, on a jeté les bases d'une action.

Le commentaire sur les ressources d'énergie, de pétrole ou autres n'ajoute rien à ce que nous savons déjà. Toutefois, sauf erreur, le ministre a dit qu'il prendrait lui-même des mesures à ce sujet, dès lundi. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit ce matin, lundi prochain, il se propose d'entamer des pourparlers avec les autorités américaines au sujet des ententes relatives au pétrole. J'espère que le ministre rectifiera si je me trompe. Voilà un élément concret d'information que contenait le communiqué.

On fait allusion à la Loi de la Mer, qui aurait été l'objet de discussions, mais rien n'indique si les conflits d'opinion entre les deux pays ont été résolus. Je le répète, la déclaration n'est qu'un vœu pieux selon lequel on aurait cherché à résoudre les problèmes de la pollution de l'eau et de l'air le long de notre frontière commune. Mais la déclaration ne va pas plus loin et rien n'indique si des mesures concrètes ont été envisagées en vue de résoudre ces problèmes.

Les entretiens de ce genre sont utiles; mais, assurément, si nous voulons avoir une démocratie de participation effective, il nous faut des renseignements plus solides que ceux que le ministre nous a fournis. Le Parlement et le pays ont droit, certes, à une certaine franchise quant aux différences d'opinion qui existaient entre les deux pays et au progrès réel accompli dans la recherche de solutions. Nous avons droit à des déclarations qui dépassent les vœux pieux ou les déclarations d'intention d'ordre général. J'avoue que le